

ARS HAUTS-DE-FRANCE

DENOMINATION DU POSTE

RESPONSABLE DU POLE DE PROXIMITE TERRITORIAL

- poste situé à Arras -

**DIRECTION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE
POLE DE PROXIMITE TERRITORIAL DU PAS DE CALAIS**

CONTEXTE DU POSTE

Descriptif du champ d'intervention de la direction :

La Direction de l'Offre Médico-Sociale est chargée de réguler, d'orienter et d'organiser l'offre des établissements et services médico-sociaux de manière à répondre aux besoins, accompagner les parcours de santé et de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Elle doit ainsi, en cohérence avec le projet régional de santé, veiller à favoriser l'accès à la prévention et au diagnostic, accès aux soins, l'accompagnement à la socialisation et à la scolarisation, l'accompagnement à l'emploi et à la vie sociale, l'accompagnement à la perte d'autonomie, l'accompagnement des situations complexes et accompagner les opérateurs.

Elle doit également garantir l'efficacité du système de santé. Elle alloue les ressources relevant de sa compétence, dans un objectif de performance de la dépense et contrôle les établissements et services.

Elle pilote la programmation pluriannuelle de l'offre et mobilise les procédures d'appel à projets et de contractualisation dans un objectif de qualité des réponses, d'adaptation de l'offre et de répartition territoriale équilibrée.

Elle définit, structure et accompagne les projets territoriaux avec les partenaires institutionnels et les acteurs de la région.

Elle assure l'organisation et l'animation de la commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux et contribue à l'animation de la commission spécialisée médico-sociale (démocratie sanitaire).

En application de la loi de modernisation du système de santé, de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, la Direction doit accompagner la mise en œuvre des réformes de la tarification et la généralisation des CPOM.

■ Composition de la direction :

La Direction de l'offre médico-sociale est composée de 2 sous-directions et 5 pôles de proximité territoriaux :

- sous-direction « planification programmation et autorisations »
- Sous-direction « affaires financières »
- Cinq pôles de proximité territoriaux, un par département.
- Sont directement rattachés à la Direction, le référent régional « Une réponse accompagnée pour tous » (RAPT) et le sous-directeur missions transversales.

■ Activité du service et positionnement hiérarchique du poste :

Le pôle de proximité est le représentant de la Direction de l'offre médico-sociale dans son territoire. Son action n'a de sens qu'en articulation étroite et en complémentarité de celle des autres services de la DOMS.

A ce titre, deux missions lui sont assignées :

- l'accompagnement des opérateurs du territoire en mobilisant principalement les

outils de programmation, de contractualisation, d'allocation des ressources, de traitement des réclamations et événements indésirables graves, de contrôle et d'animation territoriale ;

- la contribution à une approche territoriale transversale :
 - en interne au secteur médico-social par une approche intégrée Handicap/Gérontologie ;
 - en interne à l'ARS par une articulation forte avec les pôles de proximité « Offre de soins », « Promotion et prévention en santé », et le directeur départemental;
 - à l'externe par un dialogue technique régulier avec les représentants locaux des partenaires institutionnels (représentants notamment des Conseils Départementaux, de la MDPH,...) et par la participation au Conseil territorial de santé.

Le/la titulaire du poste est rattaché(e) hiérarchiquement au directeur adjoint.

MISSIONS PRINCIPALES

A ce titre, le/la responsable de Pôle exerce les missions suivantes :

1- Management du secteur d'activité :

- Participer aux instances de régulation interne de la DOMS et être force de proposition : CODIR, CODIR élargi, réunion de responsables de pôles ... ;
- Mener un travail étroit avec les 2 coordonnatrices du pôle chacune en charge du suivi de l'activité en faveur des personnes âgées ou les personnes en situation de handicap.
- Instaurer une communication interne de qualité, au moyen notamment de réunions de service régulières ;
- Organiser le travail du Pôle ;
- Définir et/ou mettre en œuvre les objectifs, suivre leur atteinte ;
- Réaliser les entretiens professionnels, actualiser les fiches de postes;
- Elaborer et suivre les tableaux de bord nécessaires, contribuer à la tenue des outils régionaux partagés ;
- Contribuer à l'amélioration des méthodes de travail et des processus ;
- Organiser la représentation de l'organisme sur toute question relevant de son secteur d'activité ;
- Veiller au développement des compétences des collaborateurs ;
- Organiser des temps de travail techniques réguliers avec les représentants locaux des partenaires institutionnels, pour les sujets relevant du secteur d'activité du Pôle ;
- Participer aux échanges transversaux : réunions du Directeur territorial, Conseil territorial de santé...

2- Contribution à la mise en œuvre des réformes et accompagnement des changements métiers en cours :

- aux côtés des sous-directions du siège, « affaires financières » et « planification - programmation – autorisation » notamment, pilotes thématiques, contribuer à la diffusion des bonnes pratiques et à la mise en œuvre des réformes en cours : réformes tarifaires (EPRD, Sérafin-PH...), généralisation des CPOM dans les champs « personnes âgées » et « personnes en situation de handicap », etc.

3- Contribuer à la mise en œuvre du PRS 2 :

- Contribuer à la mise en œuvre du PRS 2 (ex : inclusion scolaire, insertion professionnelle, filières gériatriques, tables MAIA...);

4- Mise en œuvre de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » (RAPT) et suivi des situations individuelles critiques et complexes :

- S'assurer du traitement et du suivi des situations individuelles dont la DOMS est saisie ;
- Etre un recours pour les équipes chargées de l'instruction et du suivi des situations individuelles critiques et complexes comme pour le référent régional RAPT ;

- Représenter l'ARS en CDAPH, en groupe opération de synthèse niveau 2 ou GOS 2 ou aux autres instances, selon des modalités à définir avec la généralisation de la démarche.

5- Pilotage direct, en tant que de besoin, et supervision spécifique des dossiers particulièrement complexes ou sensibles :

- Appui aux équipes territoriales, participation aux réunions voire pilotage de dossiers particulièrement complexes ou sensibles : transformations / reconversions d'offre, négociations de CPOM, affaires signalées, animation territoriale thématique par exemple ;
- Représentation de l'institution dans ce cadre (diplomatie, capacité d'alerte de la direction).

6-Contribution au Programme Régional d'Inspection Contrôle (PRIC) par la coordination et la participation à des inspections.

7- Contribuer à la représentation extérieure de l'ARS :

Représenter le directeur général en réunion ou lors de manifestations ou événements.

INTERACTIONS ET CONDITIONS D'EXERCICE

Partenaires internes :

- Au sein de la DOMS avec les autres pôles de proximité et les sous directions « affaires financières », « planification », « programmation-autorisation » ;
- Au sein de l'ARS avec les pôles de proximité territoriaux des autres directions métiers, la sous-direction inspection contrôle, le directeur territorial, la DST.

Partenaires externes :

- Gestionnaires et opérateurs médico-sociaux du secteur ;
- Conseil général, inspection académique, Maison Départementale des Personnes Handicapées ;
- DGCS - CNSA – ANAP - ...

Spécificités liées au poste : déplacements fréquents, le cas échéant en soirée, existence de périodes d'activité intense nécessitant des disponibilités.

Poste soumis à la Déclaration Publique d'Intérêt : OUI

RATTACHEMENT AUX REPERTOIRES NATIONAUX

Réf. RIME :	FPEEPP11 – Responsable sectoriel	FPESCS06 – Inspecteur de santé
Réf. E-T :	Responsable sectoriel (CPM-80-A)	Administrateur / Administratrice de santé (SAN-10-A)
Réf. UCANSS :	1703 – Manager stratégique	
Réf. Emploi ARS HDF :	REONSABLE DE POLE DE PROXIMITE	

NIVEAUX STATUTAIRES DU POSTE

FONCTION PUBLIQUE	CC OSS	Contrat de Droit Public**
IASS/Attaché *** Groupe II*	Niv.9***	Niv.2***

* Classification RIFSEEP

*** Formé ICARS

** en référence au cadre de gestion

COMPETENCES REQUISES

Compétences requises* pour le poste :

** formation ICARS

Compétences*	Niveau*
SAVOIRS :	
CONNAISSANCE DES PARTENAIRES (ETS / INSTITUTIONNELS) / APPREHENSION DES ENJEUX TERRITORIAUX	4
PROCESSUS METIER	4
CONNAISSANCE DU CHAMP (culture, technique) (MS / S / SPE) / FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES	4
ORGANISATION DU SYSTEME DE SANTE / FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES	3
REGLEMENTATION DE LA THEMATIQUE (DROIT DE LA SANTE / CODES (DE L'A.S.F. / DE LA S.P. / DE LA S.S., ...))	3
CONNAISSANCE THEMATIQUE (SANTE / MEDICAL)	2
SAVOIR-FAIRE :	
CONDUITE DE REUNION / PRISE DE PAROLE EN PUBLIC	4
ANIMATION ET COORDINATION DE RESEAU	4
INSPECTION	4
CONSEIL / AIDE A LA DECISION	4
ESPRIT DE SYNTHESE / PRISE DE RECU / ANALYSE	4
REDACTIONNEL	4
PORTER UNE STRATEGIE / CONDUIRE LE CHANGEMENT	4
MANAGEMENT (HIERARCHIQUE)	3
CADRAGE ET SECURISATION DE PROCEDURES	3
NEGOCIATION	3
GESTION DES PRIORITES / PLANIFICATION DE L'ACTIVITE	3
CONDUITE DE PROJET	3
REPORTING, TABLEAUX DE BORD	3
BUREAUTIQUE (WORD, EXCEL, POWERPOINT, OUTOOK)	3
INFORMER ET COMMUNIQUER	3
CONTRÔLE DE GESTION / ANALYSE FINANCIERE	2
LOGICIELS METIERS	2
SAVOIR-ETRE :	
OBJECTIVITE / SENS CRITIQUE	3
ESPRIT D'INITIATIVE / FORCE DE PROPOSITION	3
TRAVAIL EN EQUIPE / PARTAGE DE L'INFORMATION	3
PRISE DE DECISION / ARGUMENTATION	2
DIPLOMATIE / SENS POLITIQUE	2
REPRESENTATIVITE ARS	2
SENS DU SERVICE (PUBLIC)	2
ALERTER / RENDRE COMPTE	2

*cf. Dictionnaire des compétences de l'ARS Hauts-de-France.

Dépôt de candidature :	ars-hdf-drh-candidatures@ars.sante.fr
Information sur le poste :	reynald.lemahieu@ars.sante.fr
Date limite de candidature	Le 03/04/20